

Limoges, le 28 mai 2020

l'Inspectrice d'académie,
Directrice académique des services
de l'Éducation nationale de la Haute-Vienne

à

Mesdames les directrices
Messieurs les directeurs
Sous couvert de Mesdames, messieurs les
inspecteurs de l'Éducation nationale

Cabinet de l'Inspectrice
d'académie

Téléphone
05 55 11 42 93

Mél
cabinet.ia87@ac-limoges.fr

Site internet
<http://www.ac-limoges.fr/dsden87/>

Adresse postale
Direction des services
départementaux
de l'Éducation nationale
13 rue François Chénieux
CS 13123
87031 Limoges cedex 1

Adresse géographique
5, allée Alfred Leroux
Limoges

Aujourd'hui, l'ensemble des 252 écoles publiques du département de la Haute-Vienne ont ré ouvert leurs portes pour accueillir les élèves dans le respect des règles sanitaires.

Avec les enseignantes et enseignants de l'école, et en lien avec l'inspectrice-inspecteur de la circonscription, vous avez œuvré en continue avec l'équipe municipale pour co-construire les organisations de cet accueil les plus pertinentes. J'en remercie chacun très vivement.

Le dispositif évolue au fil des jours et vous notez les nombreuses données (*en évolution*) à prendre en compte et à articuler (*capacité maximum d'accueil de l'école, situation et demandes des familles, circuits des transports, restauration, entretien des locaux, mise en place du périscolaire, emplois de temps équilibrés entre le présentiel et le distanciel, informations sur l'évolution de la situation sanitaire...*).

La circulaire du 3 juin 2020 relative à la deuxième phase de réouverture des écoles et établissements et aux conditions de poursuite des apprentissages précise que les enfants peuvent se trouver dans une à plusieurs des situations suivantes :

- ✓ à l'école, en classe ;
- ✓ à la maison avec la poursuite de l'enseignement à distance ;
- ✓ en étude / garderie si les locaux et les moyens de la commune le permettent ;
- ✓ en activité grâce à un accueil organisé en lien ou par les communes dans le cadre de ce dispositif Sport – Santé – Culture – Civisme (2S2C).

Lorsque leur nombre le permet, les élèves ont classe toute la semaine. A défaut, leur accueil est organisé par rotation, tous les élèves volontaires ayant vocation à bénéficier, au sein d'une même classe, du même temps d'enseignement à l'école. Parce que l'obligation d'instruction s'impose à tous, l'élève qui n'est pas en présentiel continue de bénéficier de la continuité pédagogique par un enseignement à distance.

La cohérence et la réussite de l'articulation entre ces organisations, entre le temps scolaire et le hors temps scolaire, entre ce qui relève de la compétence des enseignants ou de la commune, nécessite de la créativité, mais également la compréhension de chaque champ de compétence.

Plus que jamais il est nécessaire que l'inspecteur de circonscription soit le premier interlocuteur des directrices et directeurs. Ce point est encore plus accentué sur *la ville de Limoges* où la collectivité a trois inspecteurs et la DSDEN comme interlocuteurs quotidiens. Cet état de fait peut générer des décalages et des écarts dans l'analyse des sujets à traiter. Nous aurons besoin de préciser à nouveau les rôles, modalités de communication et champs d'intervention de chacun.



Un autre sujet peut concerner les personnels et les familles. Saurions-nous faire ensemble et au mieux en cas de suspicion de cas COVID ou de cas positif ? Saurions-nous traiter les situations sortant de l'ordinaire ? L'expérience nous a appris que cela est possible dès lors que chacun des adultes vise la résolution du problème de façon coopérative, raisonnée et en respect des champs de compétence des intervenants. L'exercice est exigeant mais possible.

Vos questions et attentes restent également nombreuses sur cette organisation scolaire de fin d'année et sur les modalités de préparation de la rentrée 2020. Là aussi, les réponses se construisent en faisant appel à l'esprit de coopération, d'équité et d'invention des différents acteurs de la communauté scolaire. Nous aurons à construire ensemble des réponses.

Les équipes de la DSDEN, et les inspecteurs de circonscription en premier lieu, sont attentives à la situation de chacune des écoles et l'accompagnement se réalisera dans le cadre réglementaire, éthique et déontologique qui nous est imparti.

Je vous remercie par avance pour votre contribution.

Jacqueline Orlay